



MUNICIPALITÉ DE LA MORANDIÈRE

204 ROUTE 397

LA MORANDIÈRE (QUÉBEC) J0Y 1S0

COURRIEL : lamo@cableamos.com

TÉLÉPHONE : 819-734-6143 • TÉLÉCOPIE : 819-734-6143

La Morandière, le 20 novembre 2014

Monsieur Jean-Maurice Matte, président
Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue
170 avenue Principale, bureau 102
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7

Objet : Position face aux nouvelles orientations gouvernementales

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint, copie des résolutions #158-11-14, 159-11-14 et 160-11-14 dûment adoptées par le conseil municipal de La Morandière lors de la séance régulière du 3 novembre dernier.

Ces résolutions concernent :

- la régionalisation et décentralisation des lieux de pouvoirs et des effectifs du gouvernement du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
- le déploiement de gouvernance et de service en Abitibi-Témiscamingue;
- le centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi- Témiscamingue.

Espérant le tout à votre entière satisfaction je vous transmets, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,


Sandra Hardy
/SH


Le mérite
Ovation municipale

Prix Joseph-Beaubien, étoile de bronze 2013


D'amour
et d'eau pure!

REÇU LE
21 NOV. 2014



MUNICIPALITÉ DE LA MORANDIÈRE

204 ROUTE 397

LA MORANDIÈRE (QUEBEC) J0Y 1S0

COURRIEL : lamo@cableamos.com

SITE WEB : www.lamorandiere.ca

TELEPHONE : 819-734-6143 • TELECOPIE : 819-734-6143

COPIE DE RÉSOLUTION

Lors d'une assemblée spéciale du conseil municipal de La Morandière tenue le 3 novembre 2014 au sous-sol de l'église de La Morandière, à 19h30, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants : MM Mario Meilleur, Paul G. Desjardins, Alain Lemay, Mmes Lucie Trudel et Solange Gagné formant quorum, en la présence et sous la présidence de M. Guy Lemire, maire et en la présence de Sandra Hardy, directrice générale de la municipalité.

La résolution suivante a été adoptée :

160-11-14 Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale n'adhère pas à la nouvelle structure proposée sans avoir eu au préalable le portrait économique et l'analyse de ses impacts sur la desserte territoriale;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale est l'intervenante privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional;

CONSIDÉRANT que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

CONSIDÉRANT l'importance de créer un CISSS régionale qui saura prendre en considération les préoccupations de la population de l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue et répondre à leurs besoins;

CONSIDÉRANT la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

CONSIDÉRANT les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT la qualité des emplois associés au CISSS et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT l'opportunité qu'offrent les moyens de communication afin d'établir des effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;

CONSIDÉRANT l'importance de continuer à offrir les spécialisations dans les différents territoires, dont les quatre MRC et la Ville de Rouyn-Noranda, et poursuivre le développement de chacune de ces spécialisations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Lemay, appuyé par Mme Lucie Trudel et unanimement résolu de :

- 1) de demander au gouvernement du Québec que les membres du conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;
- 2) que des mesures soient prises afin que les membres des comités du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;
- 3) que les cadres et cadres supérieurs ainsi que les fonctions, services et départements soient équitablement répartis dans les cinq territoires;
- 4) que les immobilisations déjà utilisées dans les cinq territoires servent à loger les fonctions, services et départements afin de diminuer les coûts;
- 5) de respecter les spécialisations historiques de chacune des neuf organisations de santé fusionnée et voir à des investissements équitables dans le futur dans les cinq territoires;
- 6) que chaque rapport annuel du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue fasse état des cinq éléments précédents.

Copie conforme
Donnée à La Morandière
Ce 20 novembre 2014


Sandra Hardy
Directrice générale



MUNICIPALITÉ DE LA MORANDIÈRE

204 ROUTE 397

LA MORANDIÈRE (QUEBEC) J0Y 1S0

COURRIEL : lamo@cableamos.com

SITE WEB : www.lamorandiere.ca

TELEPHONE : 819-734-6143 • TELECOPIE : 819-734-6143

COPIE DE RÉSOLUTION

Lors d'une assemblée spéciale du conseil municipal de La Morandière tenue le 3 novembre 2014 au sous-sol de l'église de La Morandière, à 19h30, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants : MM Mario Meilleur, Paul G. Desjardins, Alain Lemay, Mmes Lucie Trudel et Solange Gagné formant quorum, en la présence et sous la présidence de M. Guy Lemire, maire et en la présence de Sandra Hardy, directrice générale de la municipalité.

La résolution suivante a été adoptée :

159-11-14 Déploiement de gouvernance et de service en Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

CONSIDÉRANT l'importance d'occuper l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de s'assurer que l'ensemble des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda soit parties prenantes de la prospérité de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

CONSIDÉRANT les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT que les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;

CONSIDÉRANT l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter du personnel de qualité sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul G. Desjardins, appuyé par M. Mario Meilleur et unanimement résolu de :

- 1) exiger du gouvernement du Québec de respecter notre modèle de développement décentralisé régionalement, par le déploiement des cadres et des effectifs, des centres de service et centres décisionnels dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda, et ce, pour l'ensemble des organisations et ministères;
- 2) communiquer cette orientation aux organisations de l'Abitibi-Témiscamingue;
- 3) réagir vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés en région sans respecter notre modèle décentralisé.

Copie conforme
Donnée à La Morandière
Ce 20 novembre 2014


Sandra Hardy
Directrice générale



MUNICIPALITÉ DE LA MORANDIÈRE

204 ROUTE 397

LA MORANDIÈRE (QUEBEC) J0Y 1S0

COURRIEL : lamo@cableamos.com

SITE WEB : www.lamorandiere.ca

TELEPHONE : 819-734-6143 • TELECOPIE : 819-734-6143

COPIE DE RÉSOLUTION

Lors d'une assemblée spéciale du conseil municipal de La Morandière tenue le 3 novembre 2014 au sous-sol de l'église de La Morandière, à 19h30, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants : MM Mario Meilleur, Paul G. Desjardins, Alain Lemay, Mmes Lucie Trudel et Solange Gagné formant quorum, en la présence et sous la présidence de M. Guy Lemire, maire et en la présence de Sandra Hardy, directrice générale de la municipalité.

La résolution suivante a été adoptée :

158-11-14 Position sur la régionalisation et décentralisation des lieux de pouvoirs et des effectifs du gouvernement du Québec en Abitibi-Témiscamingue

MOUVEMENT APPRÉHENDÉ DE CENTRALISATION VERS QUÉBEC

CONSIDÉRANT que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

CONSIDÉRANT l'importance d'occuper l'ensemble du territoire québécois et de s'assurer que l'ensemble des régions soit parties prenantes à la prospérité du Québec;

CONSIDÉRANT la contribution de l'Abitibi-Témiscamingue au développement du Québec, notamment du Nord-du-Québec, tant par son expertise que ses richesses naturelles;

CONSIDÉRANT les particularités de l'Abitibi-Témiscamingue, notamment la densité de population, la prépondérance des industries liées aux ressources naturelles, les premières nations, la contribution des quatre MRC et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

CONSIDÉRANT la nécessaire adaptation des normes et programmes aux réalités de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs sur l'ensemble du territoire québécois, tant par la régionalisation, la décentralisation que la déconcentration;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre à contribution des individus provenant de toutes les régions du Québec pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de toutes les régions du Québec, tant en matière de gouvernance administrative que politique;

CONSIDÉRANT l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter partout au Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Solange Gagné, appuyé par Mme Lucie Trudel et unanimement résolu de :

- 1) exiger du gouvernement du Québec de préserver l'autonomie, la capacité d'agir et de décider des organisations et ministères présents en Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de la révision des programmes gouvernementaux;
- 2) exiger du gouvernement du Québec, qu'à titre d'interlocuteur privilégié, la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue soit partie prenante en contribuant à la modulation et l'adaptation des normes et programmes aux réalités de la région et de connaître les plans du gouvernement du Québec en matière de desserte des services gouvernementaux aux régions;
- 3) réagir vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés à Québec.

Copie conforme
Donnée à La Morandière
Ce 20 novembre 2014


Sandra Hardy
Directrice générale